

# Services aux enfants handicapés

Soutiens aux familles  
des enfants handicapés



Manitoba



## LE PROGRAMME

### Que sont les Services aux enfants handicapés?

Ce programme, offert par Services à la famille Manitoba, appuie les familles qui élèvent un enfant (ou des enfants) ayant une déficience développementale ou physique afin de répondre aux besoins additionnels qu'elles pourraient avoir.

### Comment est-ce que le Programme des services aux enfants handicapés aide les familles?

Le *Programme des services aux enfants handicapés* propose un ensemble de ressources et de soutiens aux parents pour les aider à s'occuper de leur enfant chez eux dans leur propre communauté, où les enfants grandissent et s'épanouissent.

### Mon enfant est-il admissible?

Les enfants de moins de 18 ans qui vivent au Manitoba avec leur famille naturelle, adoptive ou élargie sont admissibles. Les enfants admissibles doivent aussi avoir un diagnostic médical confirmant au moins l'une des conditions suivantes :

- déficience intellectuelle;
- retard de développement;
- trouble du spectre autistique;
- déficience physique permanente;
- forte probabilité de retard du développement en raison d'une condition préexistante.

### Comment dois-je soumettre ma demande?

Certaines familles sont aiguillées vers le *Programme des services aux enfants handicapés* par des professionnels de la santé, une école ou une garde d'enfants. Vous pouvez aussi présenter une demande directement en communiquant avec le bureau des Services à la famille de votre collectivité. (Voir la liste à la dernière page)

*Remarque : toutes les demandes doivent contenir une confirmation écrite du diagnostic de l'enfant.*

\*Aux fins de la présente brochure, le mot « parent » est utilisé pour représenter un membre de la famille biologique, adoptive ou élargie qui s'occupe d'un enfant de moins de 18 ans à son domicile.

## Que se passe-t-il ensuite?

Si votre enfant est admissible au programme, un travailleur des *Services aux enfants handicapés* communiquera avec votre famille afin d'étudier votre situation particulière, et il vous parlera de vos préoccupations en termes de besoins, d'objectifs et de soins. Il vous fournira des renseignements sur les soutiens pouvant être obtenus grâce aux Services aux enfants handicapés et à d'autres agences, comme des établissements d'aide à l'enfant, des écoles et des organismes bénévoles.

Le travailleur peut aussi vous aider à organiser les services dont vous avez besoin et, tant que votre enfant est admissible au *Programme des services aux enfants handicapés*, un travailleur peut continuer d'appuyer votre famille jusqu'à ce que votre enfant ait 18 ans ou que vous n'avez plus besoin des services offerts.



## LES SERVICES

Le *Programme des services aux enfants handicapés* offre une vaste gamme de services et de soutiens. Beaucoup de ces services peuvent être offerts à domicile, à la garderie, à l'école ou à un autre endroit choisi par le thérapeute ou par un travailleur des Services aux enfants handicapés.

*\*Remarque : le nombre et la fréquence des services offerts dépendent de l'admissibilité, de l'évaluation des besoins, ainsi que des ressources du Programme disponibles.*

### Service de soins de relève

La relève est une pause face aux exigences tout à fait uniques que représentent les soins à un enfant handicapé. La relève est proposée aux parents qui ont besoin d'une pause de courte durée, et peut être fournie au domicile de l'enfant ou en dehors de celui-ci. Une infirmière autorisée peut fournir des soins de relève pour les enfants ayant des besoins médicaux complexes et permanents, par le truchement de l'office régional de la santé local.

## Thérapie

Les enfants qui ont besoin de services de thérapie seront aiguillés vers le service central de réception des demandes de leur région pour le **programme de thérapie pour enfants** ou pour l'**Initiative de thérapie pédiatrique**. Les thérapies auxquelles les enfants peuvent avoir accès incluent l'ergothérapie, la physiothérapie, l'orthophonie et l'audiologie.

## Services de développement de l'enfant pour les enfants d'âge préscolaire

Les employés des services de développement de l'enfant déterminent avec les parents les forces et les objectifs de l'enfant. Ils enseignent aux parents et aux aidants naturels des moyens d'aider l'enfant à se développer et à apprendre de nouvelles compétences.

## Services relatifs à l'autisme

Services externes pour personnes autistiques : ce programme enseigne aux parents et aux aidants naturels des méthodes d'intervention relative à l'autisme qui sont personnalisées et flexibles. Des spécialistes de l'autisme travaillent en étroite collaboration avec les employés des services de développement de l'enfant afin d'offrir ce service.

Analyse appliquée du comportement (AAC) : des programmes fondés sur les principes de l'AAC sont proposés aux enfants présentant des troubles diagnostiqués du spectre autistique. Les programmes sont personnalisés et des stratégies comportementales sont utilisées pour enseigner des compétences dans un certain nombre de domaines.

## Services de thérapie comportementale

Des spécialistes du comportement peuvent évaluer les comportements difficiles de l'enfant et, avec la famille, élaborer un plan qui répond aux besoins de l'enfant.

## Programmes de maintien des compétences pendant l'été

Le *Programme des services aux enfants handicapés* peut aider les enfants d'âge scolaire à maintenir leurs compétences pendant les mois d'été, en fournissant les soutiens dont les enfants ont besoin pour avoir accès à des programmes et à des activités qui favorisent ce qu'ils ont appris pendant l'année scolaire.

## Services de garde après l'école pour les adolescents

Des services de garde après l'école peuvent être offerts aux adolescents qui ne peuvent plus avoir accès à des services de garde de jour mais qui ont besoin d'être surveillés en dehors des heures d'école, quand leurs parents sont au travail.

## Fournitures, équipement et modifications à une maison ou à un véhicule

Le *Programme des services aux enfants handicapés* peut fournir du financement de base pour certains équipement, fournitures et modifications à une maison ou à un véhicule. Ces soutiens sont fournis par le truchement des Services de soutien aux personnes malades ou handicapées. Pour plus de renseignements sur ce qui est offert, visitez le site [www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr.html).

## Transport

Les familles peuvent recevoir du soutien financier pour couvrir les coûts de transport pour se rendre aux rendez-vous médicaux de leur enfant et en revenir, et les coûts d'autres services spécialisés. Ce service est principalement fourni aux familles des régions rurales et du Nord du Manitoba.

## Quelles sont les limites de ces services?

Le Programme des services aux enfants handicapés reconnaît que la situation de chaque famille est différente et évalue les besoins de chaque famille individuellement. Le nombre et la fréquence des services que reçoit une famille dépendent de l'admissibilité, de l'évaluation des besoins, ainsi que des ressources du Programme disponibles.

## À qui puis-je m'adresser pour obtenir plus de renseignements?

Pour obtenir plus de renseignements sur le *Programme des services aux enfants handicapés*, veuillez communiquer avec le bureau régional de Services à la famille et Logement Manitoba de votre collectivité. (Voir la liste à la dernière page)



## Bureaux régionaux

(English on reverse)

### RÉGION DU CENTRE

#### Bureau régional

290, rue North Railway  
Morden (Manitoba) R6M 1Z7  
Téléphone : 204 822-2861  
Télécopieur : 204 822-2879  
Sans frais: 1 888 310-0568

#### Bureau de zone communautaire

25, rue Tupper Nord  
Portage-la-Prairie  
(Manitoba) R1N 3K1  
Téléphone : 204 239-3092  
Télécopieur : 204 239-3198  
Sans frais: 1 866 513-2185

### RÉGION DE L'EST

#### Bureau régional

20, 1<sup>re</sup> Rue Sud, C. P. 50  
Beausejour (Manitoba) R0E 0C0  
Téléphone : 204 268-6028  
Télécopieur : 204 268-6222  
Sans frais : 1 866 576-8546

#### Bureau de zone communautaire

323, rue Main, bureau 242  
Steinbach (Manitoba) R5G 1Z2  
Téléphone : 204 346-6390  
Télécopieur : 204 346-6394  
Sans frais : 1 866 682-9782

### RÉGION D'ENTRE-LES-LACS

#### Bureau régional

446, rue Main, bureau 101 Selkirk  
(Manitoba) R1A 1V7  
Téléphone : 204 785-5106  
Télécopieur : 204 785-5321  
Sans frais : 1 866 475-2015

#### Bureau de zone communautaire

120, 6<sup>e</sup> Rue, C. P. 1290  
Gimli (Manitoba) R0C 1B0  
Téléphone : 204 642-6051  
Télécopieur : 204 642-4924

### RÉGION DU NORD

#### Bureau régional

Immeuble provincial  
3<sup>e</sup> Rue et avenue Ross, C. P. 2550  
The Pas (Manitoba) R9A 1M4  
Téléphone : 204 627-8230  
Télécopieur : 204 627-5792  
Sans frais: 1 866 443-2292

#### Bureau de zone communautaire

59, promenade Elizabeth, C. P. 5  
Thompson (Manitoba) R8N 1X4  
Téléphone : 204 677-6570  
Télécopieur : 204 677-6517  
Sans frais: 1 866 677-6713

#### Bureau de zone communautaire

143, rue Main, bureau 102  
Flin Flon (Manitoba) R8A 1K2  
Téléphone : 204 687-1700  
Télécopieur : 204 687-1708  
Sans frais: 1 866 443-2291

### RÉGION DES PARCS

#### Bureau régional

27, 2<sup>e</sup> Avenue S.-O., bureau 309  
Dauphin (Manitoba) R7N 3E5  
Téléphone : 204 622-2035  
Télécopieur : 204 638-3278

#### Bureau de zone communautaire

C. P. 997  
201, 4<sup>e</sup> Avenue S.  
Swan River (Manitoba) R0L 1Z0  
Téléphone : 204 734-3491  
Télécopieur : 204 734-5615  
Sans frais: 1 866 269-6498

### RÉGION DE L'OUEST

#### Bureau régional

340, 9<sup>e</sup> Rue, 2<sup>e</sup> étage  
Brandon (Manitoba) R7A 6C2  
Téléphone : 204 726-6173  
Télécopieur : 204 726-6539  
Sans frais : 1 866 726-6438

## Bureaux de Winnipeg

### ZONE COMMUNAUTAIRE DE FORT GARRY ET RIVER HEIGHTS

**Centre d'accès Fort Garry**  
135, promenade Plaza  
Winnipeg (Manitoba) R3T 5K8  
Téléphone : 204 938-5299  
Télécopieur : 204 938-5311

### ZONE COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-VILLE ET DE POINT DOUGLAS

**Centre-ville/Point Douglas**  
111, rue Rorie, bureau 2  
Winnipeg (Manitoba) R3B 3N1  
Téléphone : 204 948-4001  
Télécopieur : 204 948-4344

### ZONE COMMUNAUTAIRE DE SEVEN OAKS ET INKSTER

**Centre d'accès Nord-Ouest**  
785, rue Keewatin  
Winnipeg (Manitoba) R2X 3B9  
Téléphone : 204 938-5600  
Télécopieur : 204 938-5994

### ZONE COMMUNAUTAIRE DE RIVER EAST ET TRANSCONA

**Centre d'accès River East**  
975, chemin Henderson  
Winnipeg (Manitoba) R2K 4L7  
Téléphone : 204 938-5100  
Télécopieur : 204 938-5229

### ZONE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BONIFACE ET SAINT-VITAL

**Centre d'accès Saint-Boniface**  
170, rue Goulet  
Winnipeg (Manitoba) R2H 0R7  
Téléphone : 204 945-2270  
Télécopieur : 204 948-3282

### ZONE COMMUNAUTAIRE DE ST. JAMES ASSINIBOIA ET ASSINIBOINE SUD

**Centre d'accès Winnipeg Ouest**  
3401, boulevard Roblin  
Winnipeg (Manitoba) R3R 0C6  
Téléphone : 204 940-8365  
Télécopieur : 204 940-2636

### SERVICES DE SOUTIEN AUX PERSONNES MALADES OU HANDICAPÉES

114, rue Garry, bureau 102  
Winnipeg (Manitoba) R3C 1G1  
Pour plus de renseignements,  
composez le 204 945-2197 ou le  
1 877 587-6224 (sans frais)  
Télécopieur : 204 945-1436  
Courriel : [disandhealthsupports@gov.  
mb.ca](mailto:disandhealthsupports@gov.mb.ca)  
Site Web : [www.gov.mb.ca/fs/dhsu/  
index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/fs/dhsu/index.fr.html)

## **Services aux enfants handicapés**

Les parents et les membres de la famille sont les personnes les plus importantes dans la vie d'un enfant, et les parents sont les mieux placés pour connaître les besoins de leur famille et de leur enfant.

Pour plus de renseignements, veuillez  
communiquer avec

Services aux enfants handicapés

Téléphone : 204-945-5898

[gov.mb.ca/fs/pwd/css.fr](http://gov.mb.ca/fs/pwd/css.fr)